

LE GRAIN DE SEL DE PAUL AGRATÉ

21 Juin 2003

Notre Papy ne désarme pas et nous communique cette lettre ouverte à l'Institution Judiciaire.

Il paraît que nous agaçons de plus en plus et il semblerait que l'Institution veuille notre peau. On se demande bien pourquoi, nous qui sommes des rebelles plutôt pacifiques et respectueux de la Loi. Ce qui n'est pas le cas de tout le monde... !

L'immense sympathie rencontrée samedi lors de notre distribution de tracts sur le marché de Dijon démontre clairement que notre combat est bien perçu et que l'Institution Judiciaire est de moins en moins crédible.

Les Pères n'ont pas eu leur(s) enfant(s) en cette journée très symbolique. Ils l'ont ressenti très mal.

Lorsqu'un certain PAPA comblé a serré son petit Juju dans ses bras, a-t'il pensé à tous ces Pères meurtris ? Peut-être, je l'espère et espère également que le moment venu, il saura s'en souvenir... !

Comme d'habitude, notre ami Patrick L..., plus que tous les autres, traînait son éternelle peine dans notre cortège. Il nous apprenait qu'une nouvelle fois "Pour quelques paroles en l'air, sans incidences réelles, échappées sous le coup d'une énième déception", il était de nouveau convoqué au Palais de Justice.

Monsieur le Procureur, vous ne pensez pas que six mois de prison pour rien, ce n'est pas suffisant ? Ne pensez-vous pas qu'il serait temps de ne plus remettre en cause, (ce qui est illégal), la décision d'un Jury Populaire et tout mettre en œuvre pour rendre un enfant à son Père... ?

Au sujet de cette nouvelle convocation, et au vu du motif, je vais me permettre de vous rappeler une réponse du Palais à une plainte que j'avais déposée contre un certain Professeur, Expert Judiciaire, spécialiste de l'accouchement PREMATURE à neuf mois de grossesse...

Voici votre réponse :

"Vous critiquez le contenu d'une expertise médicale ordonnée par le Juge d'Instruction qui pour l'instant ne vous fait pas grief puisque vous avez bénéficié d'une décision de non-lieu. Sic !"

Evidemment plainte passée à la trappe. Monsieur le professeur n'a pas été inquiété.

Et bien Monsieur Patrick L.... n'a fait grief à personne puisqu'il n'a jamais mis de menaces à exécution... Pourquoi l'inquiéter LUI ?

Alors Monsieur le Procureur, ce n'est pas de la Justice à deux vitesses... ?

Monsieur Patrick L.... a le sang rouge comme tout le monde. Et son sang sauverait aussi bien un Ministre qu'un Procureur ou un manant.

Dans ce cas, on le trouverait convenable et honorable...

En fait, je comprends assez bien que cette petite guéguerre agace beaucoup de monde. Mais la clef du problème n'est pas entre nos mains. C'est vous qui la détenez.

Il serait si simple d'entendre nos revendications bien légitimes et justes. Que médecins, avocats et magistrats fassent correctement leur travail, respectent et appliquent la Loi. Ne nous fournissant plus de munitions, la guéguerre s'éteindrait toute seule, sans avoir besoin d'envisager de nous faire taire en nous imposant LA LOI DU PLUS FORT. Inventer des délits qui n'existent pas discréditerait un peu plus l'Institution Judiciaire.

Vous voyez bien que nous ne sommes pas des VA-T-EN-GUERRE... !

Seulement pour faire la Paix, faut être DEUX. Et savoir dépasser ses susceptibilités.

Le Papy Rebelle,

Mais non Papy, faut pas voir tout en noir. Il semblerait que le ciel s'éclaircisse. Mercredi 18 juin 2003, la Cour d'Appel vient de confirmer la condamnation de Madame X..... qui, dans un problème de garde d'enfant, avait fait des attestations mensongères et ignobles destinées à séparer un enfant de son Père.

Merci à ces trois magistrats de l'audience du 14 mai 2003 et décision du 18 juin qui ont sanctionné un comportement méprisable et indéfendable.

Nous leur décernons les "3 Eglantines d'Or".

C'est en prenant de telles mesures répressives qu'ils mettront fin à une dérive trop utilisée et bien ancrée.

Il serait souhaitable que les différents Ordres des Médecins et Avocats s'inspirent de cet exemple ; ce qui porterait un coup d'arrêt à bien des dysfonctionnements.

Dans cet espoir,

A bientôt pour d'autres "Eglantines d'Or"

Paul AGRATé,